VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 9 octobre 2025

Délibération n°25
DEL 2025/084

OBJET :

Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin communal sis au lieudit Berthoulet après enquête à Monsieur ROUCHON Adrien

Date de convocation : **02 octobre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 9 octobre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir POSER Nicolas)
M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme LAVIT Michelle.

Résultat du vote : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Pour : 33

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Par délibération en date du 30 octobre 2024, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du dit chemin communal de Berthoulet situé en fin de voie jouxtant la propriété et en vue de sa cession à Monsieur ROUCHON Adrien,

VU l'arrêté n°2025/117 du 28 mars 2025 portant ouverture de l'enquête publique,

L'enquête publique s'est déroulée du 5 mai 2025 au 21 mai 2025,

Sachant que comme notifié dans le rapport d'enquête, cette portion de chemin, situé au droit des bâtiments de la propriété de Monsieur Adrien ROUCHON (GFA), qui finit en impasse, n'impacte aucune autre propriété. Cette aliénation permettra ainsi de clore l'entrée de la propriété et d'en sécuriser ses matériels et ses animaux.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable dans son rapport rendu le 16 juin 2025,

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé :

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE DESAFFECTER une partie du chemin rural dit Chemin de Berthoulet, d'une contenance de 521 m² en vue de sa cession,

- DE FIXER le prix de vente dudit chemin à 963 €uros,

- QUE les frais de géomètre et d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Michelle LAVIT**

MAIRIE DE GRAULHET (01) AIN

Déposée en Préfecture le : 20 OCT. 2025

Publiée le : 20 OCT. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »